

Sécurité routière et prévention

L'agglomération sensibilise les habitants à la sécurité routière lors de leurs déplacements.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais met en place des actions pour encourager les habitants à se déplacer en toute sécurité

Aide à l'achat d'un casque pour trottinette électrique

L'agglomération a acté lors du conseil communautaire du 30 juin 2026, une délibération permettant de soutenir financièrement les habitants pour l'achat d'un **casque de trottinette électrique**. L'objectif : inciter les habitants à s'équiper de protection lors de leurs déplacements en trottinette électrique.

Face à l'augmentation des accidents liée à l'essor de ces nouveaux modes de déplacement, la CAB, au titre de sa politique de prévention, a choisi d'encourager les usagers à s'équiper d'un casque avec indicateurs lumineux de changement de direction. Cet équipement adapté et réglementaire permet d'optimiser la sécurité des usagers.

Cette aide forfaitaire d'un montant de 40€ TTC, concerne les habitants de plus de 14 ans habitants l'une des 22 communes de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Les conditions :

- > être âgé de **+ de 14 ans**
- > **habiter le territoire** de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
- > acheter un **casque neuf homologué NF EN 1078 avec indicateurs lumineux intégrés de changement de direction** dont le prix d'achat du casque est d'au moins 40€ TTC
- > effectuer l'achat du casque homologué dans un **commerce d'une des communes membres de la CAB**
- > **signer**
[la convention](#)
bipartite

Comment procéder pour obtenir cette aide ?

Le formulaire est à télécharger

[ici](#)
ou à retirer à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Boulonnais - 7
Boulevard Bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer

Liste des pièces à fournir :

- un exemplaire original de la **convention complétée et signée** portant la mention manuscrite "lu et approuvé". tous les champs du formulaire sont obligatoires. A défaut, votre demande d'aide ne pourra être instruite.
- copie d'**une pièce d'identité**
- **justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois.
- copie de la **facture d'achat de la trottinette électrique** au nom du bénéficiaire (ou de son représentant légal) qui doit être postérieure à la date du 1er janvier 2024.
- Copie de la **facture d'achat du casque neuf** avec indicateurs lumineux intégrés de changement de direction, ce dernier ayant été obligatoirement effectué dans un commerce situé dans une des communes-membres de la CAB. Facture au nom du bénéficiaire ou de son représentant légal.
- une **copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile** couvrant l'usage d'un EDPM (Engins de Déplacements Personnels Motorisés) au nom du bénéficiaire
- un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** au nom du bénéficiaire

Retour du dossier

Le dossier complet et signé doit être déposé à l'accueil de la CAB pour vérification d'éligibilité

Etude du dossier et réponse

Si réponse favorable de la CAB, un courrier sera envoyé au bénéficiaire dans un délai d'un mois.

L'absence de réponse des services de la CAB dans un délai de 2 mois (date de réception de la demande à la CAB) vaudra avis défavorable.

Challenge de prévention routière

Le **challenge de prévention routière**, initié au niveau départemental par l'Association Prévention Routière et relayé localement par la Communauté d'agglomération du Boulonnais au titre du **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**, s'adresse aux élèves de CM2 de l'agglomération boulonnaise et a pour objectif de les sensibiliser de manière ludique à la sécurité routière.

Concrètement la CAB propose à l'Education Nationale des interventions dans les écoles. Pour cela elle met à disposition **ses pistes de maniabilité** et permet aux élèves de **tester leurs connaissances** et de **pratiquer le vélo** en toute sécurité. Ces séances finissent le cursus de l'Attestation de Première Education à la Route (APER). Elles sont complémentaires d'autres programmes comme l'apprentissage vélo pour les élèves de maternelle et l'opération « Les clowns de la route » pour les CE2.

Plus de **900 élèves** sont ainsi préparés pour le challenge local soit par la CAB soit par les agents des polices municipales de Neufchâtel-Hardelot, Le Portel, de Saint-Martin-Boulogne, de Wimereux ou encore Cycl'éco.

Les 100 meilleurs élèves du Boulonnais sont ensuite sélectionnés pour participer au challenge local organisé par la CAB. Au programme :

- > **une épreuve théorique avec questionnaire sur des mises en situation ;**
- > **un test pratique de maniabilité.**

Chaque enfant participant repart avec un sac contenant une réglette comportant des messages de prévention routière et de la réflexite (bandes auto réfléchissantes). En bonus les 35 premiers obtiennent un casque et le **grand vainqueur repart avec un vélo**. Ils représentent ensuite l'agglomération au challenge départemental organisé par l'association Prévention Routière.

Campagne de sensibilisation BIEN VU

Chaque année, à partir de novembre, l'agglomération et ses partenaires vont à la rencontre des habitants pour les sensibiliser à l'importance d'être bien vu.

A l'approche de la période hivernale, la nuit tombe plus tôt et réduit la visibilité. Ainsi, à partir de 17h, le taux d'accidentalité augmente.

L'agglomération propose donc des kits de visibilité pour permettre d'être bien vu et réduire les risques d'accidents. Ce kit comprend :

- un harnais haute visibilité
- un brassard slap réfléchissant
- une bande de réflexite (bande réfléchissante) à positionner sur les équipements

Avec les partenaires, des campagnes sont également réalisées auprès des :

- **automobilistes** pour rappeler l'importance d'avoir des feux fonctionnels, des vitres désembuées, des distances respectées et de donner la priorité aux piétons.
- **piétons** pour leur transmettre des conseils pour rester visibles et pour respecter la signalisation
- **usagers des trottinettes et vélos** pour les sensibiliser à l'importance de porter un gilet réfléchissant et un casque, mais aussi d'être équipé de lumières et d'un avertisseur sonore.

Les partenaires : la gendarmerie Nationale, les polices nationales et municipales, Cycl'éco.

Pour connaître les dates des futures campagnes de sensibilisation, suivez nos réseaux sociaux !

[Facebook](https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais) (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

,
[Instagram](http://instagram.com/aggloboulonnais) (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

 (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)
 (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)
 (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)
 (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)
 (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-aggglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

 **NOUS
CONTACTER**

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓ **JE M'INSCRIS**

[> ARCHIVES](#) [> DÉSINSCRIPTION](#)

[> PLAN DU SITE](#)
[> MARCHÉS PUBLICS](#)
[> ACCESSIBILITÉ](#)
[> MENTIONS LÉGALES](#)
[> PROTECTION DES DONNÉES](#)
[> OFFRES D'EMPLOI](#)
[> GESTION DES COOKIES](#)